DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	15
votants :	15
absents :	00

Présents :
Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés :

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

N°2026072 - Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 JUILLET 2026

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.
Le conseil municipal, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal du 7 juillet 2026

APPROUVE le PV du conseil municipal du 7 juillet 2026

Adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Fait et délibéré le 15 septembre 2026
Pour extrait conforme,
Claude HAMEL, Maire



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20260915-DCM2026072-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026